

PROTECTION SOCIALE

ASSURANCE VIEILLESSE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE,
DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VILLE

Arrêté du 10 mars 2009 modifiant l'arrêté du 4 décembre 2007 portant nomination des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français à l'exception du président

NOR : SASS0930310A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-730 du 7 mai 2007 relatif à la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 portant nomination des administrateurs du conseil d'administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la Société nationale des chemins de fer français à l'exception du président,

Arrêtent :

Article 1^{er}

M. Fontaine (Jean-Marc) est nommé administrateur suppléant en remplacement de M. Fontaine (Didier), ce dernier devenant administrateur titulaire suite à la démission de M. Joie (Claude).

M. Anavoisard (Jacques) est nommé administrateur suppléant en remplacement de M. Dussol (François).

Article 2

Le directeur des transports ferroviaires et collectifs au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le directeur de la sécurité sociale au ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité et le directeur du budget au ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 10 mars 2009.

Pour le ministre et par délégation :
*L'administrateur civil hors classe
chargé de la sous-direction du travail
et des affaires sociales,*

J.-M. CRANDAL

*Le sous-directeur des retraites
et des institutions de la protection sociale complémentaire,*

J.-L. IZARD

*Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget :
Le sous-directeur,*

G. GAUBERT